

DEVENEZ

## EDUCATEUR SPORTIF

BPJEPS certifié ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

### Les Objectifs

Formez-vous au métier d'éducateur sportif spécialisé dans les activités de Village Vacances avec SIBLU VILLAGES.

Travaillez au sein de villages vacances, de clubs de sports, d'associations, de collectivités territoriales, d'établissements scolaires, structures sociales et d'animations.

**PROCHAINE  
SESSION**

**du 19/12/2024  
au 13/02/2026**

Notre site de formation : Bordeaux

# BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

Alternance : 655 h de formation sur 13 mois

910 heures en structure

Pour devenir un éducateur sportif professionnel et diplômé

## La formation

- Concevoir des projets d'animations sportives
- Conduire des séances d'animations sportives adaptées au public
- Conduire des cycles d'apprentissage, compétitions
- Être capable d'adapter la séance proposée selon le public
- Créer des événements
- Devenir un éducateur sportif professionnel polyvalent et diplômé

## Le titre

- BPJEPS Niveau 4 (équivalent baccalauréat)
- Inscrit au RNCP sous le numéro 37191
- Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Date de publication : 06/09/2018  
Date d'échéance : 01/01/2025
- Certification selon le référentiel diplôme  
(<https://www.legifrance.gouv.fr/lodai/id/JORFTEXT000033105450/>)

## Les compétences

- Encadrer et conduire des actions d'animation des activités pour tous.
- Organiser et gérer des activités pour tous.
- Communiquer à propos des actions de la structure.
- Assurer la Sécurité des pratiquants.
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités pour tous.

## Les prérequis

- Avoir 18 ans, réussi les TEP, le PSC1, un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- Être mobile en France pour suivre la formation de 6 mois à Bordeaux et les 7 mois de stage dans l'un des 30 Villages SIBLU

## Les Modalités d'évaluation

Telles que définies dans le référentiel\* :

- UC 1 et 2 sont évaluées via l'épreuve projet de formation en Centre de formation.
- Les UC 3 A Jeux sportif et 3 B APEC sont évaluées en structure lors de la mise en place d'un cycle de 6 séances minimum avec un public réel et présentation d'une séance pour l'évaluation à partir de la 4ème séance du cycle.
- UC 4 APEN évaluée en centre de formation avec un public réel d'une école partenaire sur une séance sèche.

*\*Sous réserves de modifications réglementaires imposées par le certificateur*

## Méthodes utilisées

- UC 1 et 2 : production et remise d'un dossier à propos d'un projet d'action mis en place dans sa structure suivi d'un oral et d'un entretien devant deux évaluateurs indépendants labellisés par la DRAJES.
- UC 3 A et B : remise d'un dossier contenant un cycle dans la discipline concernée et animation d'une séance puis entretien devant 2 évaluateurs habilités par la DRAJES.
- UC 4 : conception et animation d'une séance APEN puis entretien devant 2 évaluateurs habilités par la DRAJES.
- Un Jury final de la DRAJES se réunit à la fin du parcours de formation et valide l'ensemble des certifications obtenues pour attribuer le diplômes.

# BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

Alternance : 655 h de formation sur 13 mois  
910 heures en structure

Pour devenir un éducateur sportif professionnel et diplômé

## Le contrat d'apprentissage

### LES + POUR L'APPRENTI

- > Se former à un métier grâce à l'alternance et obtenir un diplôme
- > Bénéficier du statut de salarié
- > Bénéficier de la prise en charge de la formation et d'un accompagnement personnalisé
- > Se construire une expérience de terrain et une place dans une structure
- > Pérenniser son emploi

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE SIBLU

- > La formation vous permet de bénéficier automatiquement d'un contrat d'apprentissage avec SIBLU\*
- > Hébergement pris en charge au sein du Village SIBLU de votre rattachement pendant la période en entreprise
- > Une véritable expérience en Village vacances SIBLU

\*Formation accessible sous réserve d'avoir été sélectionné aux entretiens préalables à l'embauche

## La rémunération de l'apprenti

(Calculée sur la base du SMIC au 1er Janvier 2024)

Salaire 2024	-de 18ans	18-20ans	21-25ans	26ans et +
1ère année	27% du Smic, soit 477,07 €	43% du Smic, soit 759,77 €	53% du Smic, soit 936,47 €	100% du Smic, soit 1 766,92 €
2ème année	39% du Smic, soit 689,10 €	51% du Smic, soit 901,13 €	61% du Smic, soit 1077,82 €	
3ème année	55% du Smic, soit 971,80 €	67% du Smic, soit 1 183,83 €	78% du Smic, soit 1 378,20 €	

### INFOS PRATIQUES

#### > Lieu de Formation :

Stade Formation

📍 27 avenue de Virecourt  
Artigues-près-Bordeaux

✉ [contact@stadeformation.fr](mailto:contact@stadeformation.fr)

#### > Jours de formation en centre :

Du lundi au vendredi

#### > Coordinateur pédagogique :

**Axel** : 07.86.53.99.37- [axel@stadeformation.fr](mailto:axel@stadeformation.fr)

#### > Tarifs :

En contrat d'apprentissage la formation est prise en charge selon le coût du contrat.

Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H \*\*

Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.

Avec prise en charge Pôle Emploi : 8,50 €/H \*\*

\*\* hors certifications et frais de dossier.

> Résultat de la promo 22-23 : 76% d'obtention du diplôme

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UNE SPECIFICITE